BIOÉTHIQUE : IL N’Y A PLUS DE FRONTIÈRES



Bien que les moyens de contraception ne manquent pas, un rapport a été présenté aux députés le 16 septembre 2020 afin de porter le délai légal d’interruption volontaire de grossesse (IVG) de 12 à 14 semaines pour des raisons de convenance. En effet, certaines femmes n’auraient pas assez de temps pour réagir dans un délai de 3 mois. Je rappelle au passage que la loi Veil remonte au 17 janvier 1975 et qu’initialement le délai légal était fixé à 10 semaines. Il était aussi assorti de dispositions particulières pour les mineures.

Soyez rassuré(e) mon propos n’est pas de condamner systématiquement l’IVG. C’est bien connu, il y a des cas de force majeure qui justifient l’avortement (viols, malformations, incestes…). Mais ce qui m’interpelle c’est la présentation de l’acte, bien établi dans notre société, qui semble revêtir de nos jours un caractère banal et naturel.

Lorsqu’un couple, quel que soit son âge, (et malheureusement de plus en plus jeune – la faute à qui ?) s’est adonné aux plaisirs de la chair, Dame nature qui n’a que faire de considérations de libido, active parfois chez les imprudents, un processus biologique parfaitement au point et destiné à la création d’un nouvel être humain. En interrompant ce processus, sans justifications exceptionnelles, le couple ainsi que le médecin qui pratique l’interruption font peser sur eux trois, de mon point de vue, une lourde responsabilité, à condition bien sûr, de posséder un minimum d’éthique.

Le prolongement du délai de 15 jours envisagé dispensera parait-il certaines françaises de se rendre en Hollande, Espagne, Angleterre ou

Suisse. Elles seraient ainsi entre 3 et 5.000 chaque année dans ce cas. Cela montre au passage le chemin qui reste encore à parcourir dans le domaine de l'éducation sexuelle en France.

Alors pourquoi s'en offusquer ? Parce que tout simplement le corps humain est de plus en plus considéré comme un produit, une marchandise, une machine avec laquelle tout est permis (PMA, GPA, IVG, congélation de gamètes, manipulations d'embryons, d'ADN, reconstruction d'hymen…). Et tout cela pour l'épanouissement supposé d'un couple victime d'une maladresse, à la recherche d'une satisfaction ou à la poursuite de je ne sais quel dessein ! La vie dépend de plus en plus du progrès technologique et devient de nos jours une affaire de scientifiques alors que l'on sait depuis longtemps que « *science sans conscience n'est que ruine de l'âme*« . Si tant est, bien sûr, qu'on admette en être doté.

Une remarque qui illustre mon propos et qui montre l'absurdité ainsi que l'hypocrisie de certaines décisions humaines : les gynécologues sont appelés à « reconstruire des hymens » et pratiquer des avortements. C'est un peu, pardonnez-moi l'analogie, comme si on refaisait la porte du garage après l'avoir dé…truite volontairement.

En 2019 en France, 753.000 naissances ont été enregistrées (Info INSEE) et, entre 200 et 250.000 avortements (chiffres régulièrement en hausse) ont été pratiqués (info Vie publique); soit un avortement pour 3 naissances. Compte tenu des moyens contraceptifs dont nous disposons, ces chiffres laissent à penser que l'IVG apparait de plus en plus comme un autre moyen efficace de contraception.

Non seulement l'acte se banalise mais certains médecins seraient prêts à se dispenser totalement du délai légal !! Écoutez cette brave gynécologue (Danielle Hassoun) qui ne semble plus croire dans les vertus de l'éducation sexuelle et qui intervenait tôt ce matin au micro de RMC.

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2020/09/Appoline-matin-IVG-pas-de-limite-Doc-Daniele-Hassuon-170920.mp3

Il serait bon que quelqu'un lui rappelle que l'avortement à 9 mois est

un infanticide qui s’apparente à une forme d’eugénisme ! Ahurissant !